



# CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO

## Compte rendu sommaire

**Jeudi 27 septembre 2018, à 19h00**

L'an deux mille dix huit et le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire.

**Présents :** M. Christian PEYRET, M. Roger COMBRES, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, Mme Magali MARQUE, M. Jean-Claude DROUARD, M. Gilles GARET, Mme Edith LARRIEU, M. Patrick FRANCH, Mme Josiane LAPEYRE, M. Daniel LAFFORGUE, M. Hervé DAUGA, Mme Aline LABEYRIE, M. Bernard HAMEL (M. HAMEL quitte la séance au cours de l'examen du point N°1), Mme Brigitte COURALET (Mme COURALET quitte la séance au cours de l'examen du point N°1), M. Philippe BELLOTO (M. BELLOTO quitte la séance au cours de l'examen du point N°1).

**Pouvoirs :** Mme Christine CARRERE CAMPISTRON donne pouvoir à Mme Maryse Martinot, Mme Marie-France SANTOS donne pouvoir à Mme Edith LARRIEU, Mme Charlotte JACQUET donne pouvoir à Mme Magali MARQUE.

**Absents :** M. Bernard HAMEL (voir indications ci-dessus), Mme Brigitte COURALET (voir indications ci-dessus), M. Philippe BELLOTO (voir indications ci-dessus).

Secrétaire : Mme Edith LARRIEU

Le point **IV – Personnel communal, 1 Logement concédé** pour nécessité de service est retiré de l'ordre du jour, sans objection de la part des membres présents et représentés.

### **1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE du 26/06/2018.**

Pas de questions. Pas de modifications sollicitées.

### **2/ INFORMATIONS DÉLÉGATION DU MAIRE/DIA**

M. Bernard HAMEL, Mme Brigitte COURALET, M. Philippe BELLOTTO quittent la séance du Conseil municipal. L'assemblée est composée, à compter de ce moment, de : 19 membres en exercice, 13 présents, 16 votants (dont 3 pouvoirs).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,  
**PREND ACTE** de cette communication

### **3/ BUDGET COMMUNAL, FIXATION MONTANT LIGNE DE TRÉSORERIE**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**Fixe** le montant de la ligne de trésorerie à 150 000,00 €.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

### **4/ BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 1**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**APPROUVE** la décision modificative de crédits N°1 comme suit :

#### **Section de fonctionnement Dépenses**

<b>Chapitre 65</b>	
Article 65588	<b>+ (plus)</b> 41 007,66 €
<b>Chapitre 023</b>	
Article 023	<b>- (moins)</b> 41 007,66 €

**La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de 3 370 213,00 €**

#### **Section d'investissement Dépenses**

<b>Chapitre 21</b>	
Article 21534	<b>- (moins)</b> 41 007,66 €

#### **Section d'investissement Recettes**

<b>Chapitre 021</b>	
Article 021	<b>- (moins)</b> 41 007,66 €

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 1 857 407,34 €.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

## 5/ BUDGET COMMUNAL, AUGMENTATION DE CRÉDITS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition d'augmentation de crédits comme suit :

### Section d'investissement Recettes

<b>Chapitre 13</b>	
Article 1321	+ (plus) 297 813,75 €
Article 1322	+ (plus) 100 000,00 €
Article 13258	+ (plus) 40 000,00 €
<b>Chapitre 16</b>	
Article 1641	+ (plus) 250 000,00 €
<b>Total</b>	<b>= (plus) 687 813.75 €</b>

### Section d'investissement Dépenses

<b>Chapitre 21</b>	
Article 21318	+ (plus) 687 813,75 €
<b>Total</b>	<b>= (plus) 687 813.75 €</b>

La section d'investissement du budget de la commune au titre de l'exercice s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 2 545 221.09 €.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

## 6/ BUDGET ASSAINISSEMENT, DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 2

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative de crédits N°2 comme suit :

### Section de fonctionnement Dépenses

<b>Chapitre 022</b>	
Article 022	- (moins) 2 203,60 €
<b>Chapitre 011</b>	
Article 6063	+ (plus) 2 203,60 €

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

## 7/ SYNDICAT D'ÉNERGIE DU GERS - MODIFICATION DES STATUTS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de statuts et **DÉCIDE** de notifier sa décision au contrôle de légalité exercé par l'Etat et à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

## 8/ SYNDICAT D'ÉNERGIE DU GERS – CONVENTION SPÉCIFIQUE TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE (POSTE N°9 RUE D'ARTAGNAN)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 3 074,00 € TTC pour la partie génie civil ;

**APPROUVE** le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 240,61 € HT pour la partie génie câblage ;

**AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs** à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

## 9/ SYNDICAT D'ÉNERGIE DU GERS – CONVENTION SPÉCIFIQUE TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE (POSTES N°9 ET 18 AV. GENERAL LECLERC)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 10 343,00 € TTC pour la partie génie civil ;

**APPROUVE** le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 492,92 € HT pour la partie génie câblage ;

**AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs** à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

**10/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2017**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE ce rapport annuel.**

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

**11/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – EXERCICE 2017**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal :

**Donne acte de cette communication.**

**12/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'ANNEE 2017**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal :

**Donne acte de cette communication.**

**13/ RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2017**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal :

**Donne acte de cette communication.**

**14/ MODIFICATION PLU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition présentée de définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°7 du PLU : transformation de la zone AUAh en zone UX et modification du règlement de la zone UX.

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

La séance est levée à 20 H 25.

**Le Maire de Nogaro,  
Christian PEYRET**